

PREFET DE L'OISE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
(téléphone 03.44.06.50.00)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**LA SOCIETE "CARRIÈRES CHOUVET" SOLLICITE L'AUTORISATION D'ÉTENDRE  
L'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE  
D'ALLONNE**

En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 7 juin 2016, une enquête publique en vue de statuer sur la demande d'autorisation de la société Carrières Chouvet d'étendre l'exploitation de la carrière située sur le territoire de la commune d'Allonne.

Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande d'autorisation. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Eric Chouvet, président directeur général de la société Carrières Chouvet, dont le siège social est situé route de Villers-sur-Thère 60510 Therdonne ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du 30 juin 2016 au 2 août 2016 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie d'Allonne, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

La demande d'extension ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet "les services de l'État dans l'Oise" ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'Allonne et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Michel Marseille, ingénieur en retraite, suppléé le cas échéant, par M. Régis Bay ingénieur en chef en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie d'Allonne, aux jours et heures suivants :

- Jeudi 30 juin 2016 de 9 heures à 12 heures,
- Vendredi 8 juillet 2016 de 9 heures à 12 heures,
- Mardi 12 juillet 2016 de 15 heures à 18 heures,
- Samedi 23 juillet 2016 de 9 heures à 12 heures,
- Mardi 2 août 2016 de 16 heures à 19 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie d'Allonne et sur le site internet "les services de l'État dans l'Oise" ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).